

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire de La Minerve, convoquée par le maire, monsieur Jean Pierre Monette, pour être tenue à l'hôtel de ville, le 24<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2017, à 16 h 30, où il sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2017

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 24 juillet 2017;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Demande de dérogation mineure pour le 7 chemin des Fondateurs lot n° 5 070 517;
5. Avis de motion – règlement numéro 661 concernant le brûlage;
6. Hommage aux finissants du 5<sup>e</sup> secondaire;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents, Mmes les conseillères Hélène Cummings, Suzanne Beaudin et Ève Darmana, MM. les conseillers Marc Perras, Jacques Bissonnette et Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

(1.)  
2017.07.185

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2017**

Le quorum étant constaté, il est 14 h 30.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 24 juillet 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)  
2017.07.186

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)  
2017.07.187

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.C.C-27.1).

ADOPTÉE

(4.)  
2017.07.188

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 7 CHEMIN DES FONDATEURS LOT N° 5 070 517**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 7, chemin des Fondateurs, lot 5 070 517, en vue de la construction d'une clôture de 2 mètres en bordure du chemin des Fondateurs, en dérogation des articles 11.2 et 12.2;

CONSIDÉRANT qu'il existe des servitudes de passage sur une partie du terrain visé pour la construction de la clôture;

CONSIDÉRANT qu'en acceptant la demande telle que présentée, la Municipalité s'exposerait à des problèmes de déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur le dossier soumis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 7, chemin des Fondateurs aux conditions suivantes :

- La hauteur de la clôture ne devra pas dépasser 1,53 mètre (5 pieds);
- L'installation de la clôture devra être à un minimum de 2 mètres de l'emprise de la rue et de façon à préserver la haie de cèdres existante;
- Des portes et accès devront permettre l'utilisation des servitudes aux propriétés y avant droit;
- Les matériaux devront être en bois.

ADOPTÉE

(5.)

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 661 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

L'avis de motion est donné par la conseillère Hélène Cummings, qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 661 concernant le brûlage.

(6.)  
2017.07.189

**HOMMAGE AUX FINISSANTS DU 5<sup>E</sup> SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent rendre hommage aux finissants du 5<sup>e</sup> secondaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil de profiter de l'occasion pour souligner la réussite scolaire de nos jeunes de La Minerve qui terminent leurs études secondaires cette année.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil municipal de La Minerve accepte de remettre une bourse de 250 \$ à chacun des huit finissants du 5<sup>e</sup> secondaire s'étant démarqués par leur persévérance.

ADOPTÉE

(7.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(8.)  
2017.07.190

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras  
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 16 h 55.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses à la résolution suivante : 2017.07.189.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière